

DÉPARTEMENT de la VENDÉE

n° CM202301_007

Séance du 30 janvier 2023 à 18 heures 30 minutes

ARRONDISSEMENT
DES SABLES D'OLONNE

Membres du Conseil municipal réunis sous la présidence de Rémi PASCREAU
Convocation envoyée le 20/01/2023

Nombre de délégués en exercice : 35

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 33

Présents :

M. PASCREAU, M. HUVET, Mme MANDIN, M. FOUQUET, Mme DURAND-FLAIRE, M. DELAFOSSE, Mme GIRAUDET, M. COSQUER, Mme PATOIZEAU, M. LE LANNIC, Mme GENDRE, M. JOLY, M. VALLE, Mme FLAIRE, Mme LAIDET, M. VIOLLEAU, M. RONDEAU, Mme GAUTIER, M. HERAUD, M. CARTRON, Mme MICHAUD-PRAUD, M. ROUSSEAU, Mme ROUSSEAU, Mme GIRARD, M. HEULIN, M. REDAIS, M. MOUSSET, M. MERLET, M. DUCEPT, Mme GIARD

Représentés :

M. PACAUD par M. CARTRON; Mme PONTOIZEAU par M. JOLY; Mme VOLLOT par Mme GIRARD

Absents :

Mme MOUCHARD, Mme LESAGE

Secrétaire de séance : Mme FLAIRE

Finances

: Budget 2023 - Budget annexe Lotissement Les Moulins de la Bloire

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver par un vote par chapitre le budget primitif 2023 du budget annexe lotissement d'habitation Les Moulins de la Bloire.

Par section (fonctionnement et investissement) et type de mouvements (réel et ordre) le budget primitif du budget annexe Lotissement Les Moulins de la Bloire pour l'exercice 2023 se décompose comme suit

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	2 052 356 €	2 052 356 €		
Mouvements d'ordre	2 052 356 €	2 052 356 €	2 052 356 €	2 052 356 €
TOTAL	4 104 712 €	4 104 712 €	2 052 356 €	2 052 356 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu la délibération n° CM202212_144 du Conseil municipal en date du 12 décembre 2022 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée,

Vu le projet de budget primitif présenté pour l'exercice 2023,

Après avoir entendu le rapport de M Claude DELAFOSSE, adjoint délégué aux finances et aux ressources humaines,

Après examen par la commission des finances en date des 28 novembre 2022 et 16 janvier 2023,

1° APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe s'équilibrant à 4 104 712,00 € en fonctionnement et à 2 052 356,00 € en investissement.

Délibération affichée le : 02/02/2023

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

Document sans opération.

ID : 085-218500478-20230201-CM202301_007-DE



2° VOTE par chapitre l'ensemble des crédits en fonctionnement et en investissement

3° AUTORISE Monsieur le Maire à l'exécuter.

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, adopte cette délibération.

33 votants

26 voix « pour »,

7 Contre

Mme GIRARD, M. HEULIN, Mme VOLLOT, M. REDAIS, M. MOUSSET, M. MERLET, M. DUCEPT

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations,

Le Maire

Rémi PASCREAU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - Ville de
CHALLANS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Général (2)

Numéro SIRET : 21850047800258

POSTE COMPTABLE : 085030

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

voté par nature

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT LES MOULINS DE LA BLOIRE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	7
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	8

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 314 630,00	2 052 356,00	2 052 356,00
6015	Terrains à aménager	378 000,00	392 855,00	392 855,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	55 000,00	39 500,00	39 500,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	1 881 630,00	1 620 000,00	1 620 000,00
608	Frais accessoires sur terrains en cours	0,00	1,00	1,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 314 630,00	2 052 356,00	2 052 356,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	2 439 850,00	2 052 356,00	2 052 356,00
71355	Varia° stocks terrains aménagés	2 439 850,00	2 052 356,00	2 052 356,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 439 850,00	2 052 356,00	2 052 356,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 754 480,00	4 104 712,00	4 104 712,00
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 104 712,00
--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 377 240,00	2 052 355,00	2 052 355,00
7015	Ventes de terrains aménagés	2 377 240,00	2 052 355,00	2 052 355,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,00	1,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	1,00	1,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 377 240,00	2 052 356,00	2 052 356,00

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	2 377 240,00	2 052 356,00	2 052 356,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	2 377 240,00	2 052 356,00	2 052 356,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 377 240,00	2 052 356,00	2 052 356,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 754 480,00	4 104 712,00	4 104 712,00
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 104 712,00
--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	2 377 240,00	2 052 356,00	2 052 356,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	2 377 240,00	2 052 356,00	2 052 356,00
3555	Terrains aménagés	2 377 240,00	2 052 356,00	2 052 356,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 377 240,00	2 052 356,00	2 052 356,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		2 377 240,00	2 052 356,00	2 052 356,00
--	--	---------------------	---------------------	---------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)			0,00
----------------------------------	--	--	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)			0,00
--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 052 356,00
---	--	--	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	2 439 850,00	2 052 356,00	2 052 356,00
3555	Terrains aménagés	2 439 850,00	2 052 356,00	2 052 356,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 439 850,00	2 052 356,00	2 052 356,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 439 850,00	2 052 356,00	2 052 356,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		2 439 850,00	2 052 356,00	2 052 356,00
--	--	---------------------	---------------------	---------------------

+		
RESTES A REALISER N-1 (8)		0,00
+		
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)		0,00
=		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 052 356,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



II – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
<p>Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €</p>	



II – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 26

Contre : 7

Abstentions : 0

Date de convocation : 20/01/2023

Présenté par adjoint aux finances (1),
A salle du conseil municipal, le 30/01/2023
adjoint aux finances,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A salle du conseil municipal, le 30/01/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par adjoint aux finances (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : conseil municipal.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV - ANNEXE

ARRETE ET SIGNATURE

Envoyé en préfecture le 03/02/2023
 Reçu en préfecture le 03/02/2023
 Publié le
 ID : 085-218500478-20230130-23_BP_BABLOIRE-BF

Membres en exercice : 35 Membres présents : 30 Suffrages exprimés : 33

Votes :

Budget Général :	Pour :	Contre :	Abstentions :
Budget annexe de l'Assainissement :	Pour :	Contre :	Abstentions :
Budget annexe Les Genêts :	Pour :	Contre :	Abstentions :
→ Budget annexe Les Moulins de la Bloire:	Pour : 26.	Contre : 7.	Abstentions : 1.

Présenté par Monsieur le Maire, le présent Budget Primitif pour l'exercice 2023,
Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, sur convocation du 20 janvier 2023,
 sous la présidence de Monsieur Rémi PASCREAU, Maire, élu en son sein,
 à CHALLANS le 30 janvier 2023,

PASCREAU Rémi (Maire) 	HUVET Alexandre (1er adjoint) 	MANDIN Marie-Noëlle (2ème adjoint) 
FOUQUET Jean-Marc (3ème adjoint) 	DURAND-FLAIRE Roselyne (4ème adjoint) 	DELAFOSSÉ Claude (5ème adjoint) 
GIRAUDET Marie-Laure (6ème adjoint) 	COSQUER Jacques (7ème adjoint) 	PATOIZEAU Béatrice (8ème adjoint) 
LE LANNIC Sébastien (9ème adjoint) 	GENDRE Stéphanie (10ème adjoint) 	VALLE Gildas 
LAIDET Géraldine 	RONDEAU François 	VIOLLEAU Stéphane 
FLAIRE Jacqueline 	PACAUD Michael Pouvoir à Mr Damien Cartron	PONTOIZEAU Marion Pouvoir à Mr Joly
GAUTIER Nadège 	MOUCHARD Céline	CARTRON Damien 
ROUSSEAU Sandrine 	ROUSSEAU Christophe 	LESAGE Audrey
HERAUD Stéphane 	MICHAUD-PRAUD Lydie 	JOLY Jean-Claude 
MERLET Thomas 	GIRARD Francette 	HEULIN Yves-Marie 
MOUSSET Fabien 	VOLLOT Isabelle Pouvoir à Mme Francette Girard	REDAIS Benoît 
DUCÉPT Olivier 	GIARD Karine 	